



## Assemblée communale de la Commune de Vuisternens-dt-Romont

Du lundi 15 décembre 2008 convoquée pour 20.00 h. à la salle communale à La Joux

<u>Présidence</u> :	M. Jean-Bernard Chassot, syndic
<u>Citoyennes et citoyens actifs</u> :	1'325, convoqués par voie de « tout ménage »
<u>Citoyennes et citoyens présents</u> :	96 – (7.245 %) compris les membres du conseil communal
<u>Scrutateurs nommés</u> :	M. Cédric Menoud pour les 2 tables côté restaurant et celle du conseil communal M. Guy Oberson pour les 3 tables coté vitrage
<u>Tractanda</u> :	Selon convocation du 26.11.2008

En ouverture d'assemblée, M. Jean-Bernard Chassot, Syndic, au nom du Conseil communal, a le plaisir de saluer et accueillir les citoyennes et citoyens pour cette assemblée communale, convoquée réglementairement selon les dispositions de la loi sur les communes.

Un salut particulier est adressé à M. Dominique Butty, député au Grand Conseil, et à l'ensemble des nouveaux citoyens qui sont présents pour la première fois.

**Il y a tout d'abord une remarque au sujet de l'ordre du jour, il comporte un doublon au point 2.05. Dans les faits le point 2.05. sera absout par le point 2.04. Toutefois le responsable des finances donnera pour information le plan financier quinquennal de la commune à la place du point 2.05.**

Après cette petite correction et avant de déclarer l'assemblée officiellement ouverte, M. le syndic demande s'il y a des remarques ou des observations concernant la convocation et l'ordre du jour ; comme ce n'est pas le cas, il ouvre officiellement l'assemblée à 20h05 Après la nomination des scrutateurs, l'assemblée peut délibérer conformément au tractanda.

\*\*\*\*\*

### 1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 05 mai 2008

#### ► Approbation

Ce procès-verbal était à disposition au bureau de l'administration communale pour celles et ceux qui désiraient en prendre connaissance, raison pour laquelle il ne sera pas lu.

Aucune remarque n'étant signalée, le Conseil communal propose à l'assemblée d'accepter ce procès-verbal en levant la main.

**Vote : Approbation du procès-verbal de l'assemblée du 05 mai 2008**

♦ Le PV est approuvé à l'unanimité.

\*\*\*\*\*

### 2. Budget 2009

- 2.01. Présentation générale du budget de fonctionnement
- 2.02. Investissements :
  - 2.02.1 Transformation de l'appartement du bâtiment scolaire à Villariaz
  - 2.02.2 Raccordement de la Step de Sommentier à l'AIMPGPS
  - 2.02.3 Construction d'un abri de bus à Estévenens
- 2.03. Rapport de la commission financière
- 2.04. Vote final des budgets de fonctionnement et d'investissement – Approbation
- 2.05. Explication du plan financier quinquennal de la commune

### **2.01. Présentation du budget de fonctionnement**

La parole est de suite donnée au responsable des finances, M. Jérôme Bifrare, lequel annonce en préambule le déficit budgétisé à hauteur de Fr. 279'153.-, après quoi il passe en revue le budget et commente les dicastères par numéro de compte, principalement là où apparaissent des différences significatives.

Aucune question n'est posée et M. le Syndic remercie le responsable des finances pour ces explications exhaustives.

### **2.02. Investissements**

#### **2.02.1 Transformation de l'appartement du bâtiment scolaire à Villariaz :**

Pour ce faire, la parole est donnée au responsable du dicastère, M. Dominique Pittet.

M. Dominique Pittet donne moult explications sur cette rénovation, l'appartement passera ainsi à 7 pièces. Ces rénovations consistent principalement à des travaux d'entretien, de peinture, menuiserie/charpente et d'électricité. La réfection des conduits de cheminée et de la toiture est également comprise. Ces travaux seront exécutés sur une période de 2 mois, à savoir avril et mai 2009, ils représentent un montant de Fr. 53'000.- La location passera de Fr. 1'150.- à Fr.1'500.- par mois, l'amortissement est prévu sur 20 ans.

Le financement se fera par disponibilité bancaire ou par un emprunt.

Comme il n'y a pas de question, M. le Syndic remercie le responsable du dicastère pour ces explications précises et passe la parole au président de la commission financière, M. Dominique Butty, pour la lecture du rapport.

M. Dominique Butty tient tout d'abord à remercier le Conseil communal pour la qualité des indications présentées et M. Jérôme Bifrare pour ses compétences en matière de finance.

Par la suite il requiert l'avis de M. le Syndic afin de savoir à quel moment il pourra informer l'assemblée sur l'analyse qu'a préparée la commission. *M. le Syndic répond que ce sera dans les divers.*

Rapport de la commission financière sur l'investissement de Fr. 53'000.-, point 2.02.1 du tractanda.

M. le président en donne lecture et il en ressort un préavis favorable.

#### **Vote du point 2.02.1 – Transformation de l'appartement du bâtiment scolaire de Villariaz, investissement de Fr. 53'000.- :**

♦ **Décision : Oui à l'unanimité moins une abstention.**

**Le crédit est accepté et le Conseil communal en prend acte.**

\*\*\*\*\*

#### **2.02.2 Raccordement de la STEP de Sommentier à l'AIMPGPS :**

Avant de passer à la présentation du projet, M. le Syndic salue la présence de M. Eric Mennel, chef de section de la protection des eaux auprès du Service de l'environnement cantonal, lequel répondra, en cas de nécessité, aux différentes questions techniques. La parole est ensuite donnée au responsable du dicastère, M. Eric Papaux.

Tout d'abord M. Eric Papaux expose la situation actuelle, laquelle se résume par des résultats d'analyse régulièrement en dehors des normes et la difficulté d'incinération des boues qui doivent être déshydratées. Elles sont pour l'instant acheminées à Romont, mais cela ne pourra durer.

Les coûts actuels d'entretien sont élevés et il n'est pas envisageable d'installer un dé-grilleur alors que cela est indispensable pour une exploitation correcte de cette STEP.

Le projet retenu par le Conseil communal est le raccordement de la STEP au collecteur de Villaraboud, vers la ferme André Dumas, sur la commune de Siviriez. Cette variante a été retenue pour sa proximité et le fait que l'écoulement se fera par gravité.

Le détail du coût estimé à Fr. 500'000.- est clairement commenté, point par point, à savoir Fr. 160'000.- comme participation aux ouvrages existants de l'AIMPGPS, Fr. 242'100.- pour le collecteur entre la STEP et la ferme Dumas à Villaraboud, Fr. 34'000.- pour le rachat du collecteur à la commune de Siviriez et les autres frais de Fr. 63'900.- répartis entre les honoraires des ingénieurs, les indemnités pour le passage des conduites et des pertes de cultures, ainsi que pour les imprévus.

M. Eric Papaux donne également les coûts par équivalent habitant, comparés entre la STEP de Sommentier et celle de Romont, pour Sommentier le coût est de Fr. 207.30 contre Fr. 67.50 pour Romont. Le financement de cet investissement est assuré par l'encaissement de la taxe de base de 27 ct par m<sup>2</sup> de parcelle en zone constructible.

Aucune question n'est posée, dès lors M. le Syndic remercie le responsable pour l'ensemble des explications fournies et passe la parole au Président de la commission financière.

M. Dominique Butty donne lecture du rapport, lequel est favorable à cet investissement.

**Vote pour le point 2.02.2 – Raccordement de la STEP de Sommentier à l'AIMPGP, investissement de Fr. 500'000.- :**

♦ **Décision : Oui à l'unanimité**

**Le crédit est accepté et le Conseil communal en prend acte.**

\*\*\*\*\*

**2.02.3 Construction d'un abri de bus à Estévenens :**

La parole est de suite transmise au responsable du projet, M. Gérard Suard, lequel explique brièvement cette construction qui se fera par le personnel communal sur la rampe d'escalier descendant aux abris PC, près de l'ancienne école d'Estévenens. Son financement se fera par les disponibilités bancaires.

M. le Syndic remercie le responsable pour ses explications et passe la parole au Président de la commission financière.

M. Dominique Butty donne lecture du rapport, lequel est favorable à cet investissement.

**Vote pour le point 2.02.3 – Construction d'un abri de bus à Estévenens pour un coût de Fr. 10'000.- :**

♦ **Décision : Oui à l'unanimité.**

**Le crédit est accepté et le Conseil en prend acte.**

\*\*\*\*\*

**2.03. & 2.04. Rapport de la commission financière et approbation**

M. Dominique Butty, président, donne lecture du rapport qui mentionne que, sous réserve des informations qui seront données sous le point 6, le préavis de la commission est favorable.

**Vote pour les points 2.03 & 2.04 – Acceptation finale des budgets de fonctionnement et d'investissement :**

- ♦ **Décision : Budget de fonctionnement – Oui à une large majorité et une abstention**
- Budget des investissements – Oui à une large majorité, sans vote négatif ni abstention**

**M. le Syndic remercie l'assemblée pour la confiance témoignée.**

\*\*\*\*\*

**2.05. Nouveau plan financier quinquennal**

La parole est de suite donnée à M. Jérôme Bifrare en charge du dicastère des finances.

M. Jérôme Bifrare précise que les chiffres peuvent être suivis sur l'écran et passe directement aux explications. Tout d'abord les chiffres soumis se basent sur les exercices 2007, 2008 et 2009 et l'évolution peut être jugée de pessimiste. Certains investissements déjà reportés sur 2008 le sont de nouveau sur 2009 alors que pour les années 2010 et 2011 il n'y a aucun investissement prévu. Ce n'est qu'à partir de 2012 que les premiers investissements liés à la connexion des réseaux d'eau sont prévus, ce projet global est devisé à 2,5 millions.

Le tableau présenté montre bien l'évolution pas très réjouissante des chiffres, mais M. Bifrare répète que ce sont des prévisions vraiment pessimistes.

Il faut savoir que les chiffres évoluent en fonction des années et le Conseil communal peut ainsi prévoir les éléments année après année.

Au chapitre des questions, M. Jean-Marie Oberson demande pourquoi l'investissement prévu pour la connexion des réseaux d'eau apparaît sur ce plan financier alors que celui estimé à 3 millions pour la correction et la réfection de la route Villariaz-Grangettes n'apparaît pas.

*Réponse : Cette réalisation y figure sous le point 7.8 et les travaux sont prévus pour le printemps prochain. Des compléments d'information seront donnés dans les divers.*

M. Gabriel Gobet demande pourquoi aucun montant n'est prévu dans le plan financier quinquennal pour la route de contournement de Vuisternens lors de la rénovation du tracé Romont-Vaulruz.

*Réponse : Ce projet qui sera soumis au peuple en 2009 est du ressort de l'Etat et non des communes.*

Etant donné qu'il n'y a pas d'autre question, M. Jean-Bernard Chassot, syndic, remercie M. Jérôme Bifrare pour ses excellentes explications et passe au point 3 de l'ordre du jour.

\*\*\*\*\*

**3. Augmentation de la limite de crédit du compte de trésorerie auprès de la Recette d'Etat de Fr. 600'000.- à Fr. 800'000.-**

M. Jérôme Bifrare, responsable des finances, a de nouveau la parole. Il explique qu'il s'agit d'une mise à jour, car cette limite de Fr. 600'000.- votée en 2003 doit être réadaptée. Elle est calculée sur ¼ de la masse fiscale qui est passée de 2, 4 millions en 2003 à 3,2 millions en 2008 Cette augmentation de Fr. 200'000.- permettra de faire face aux charges supplémentaires. Il faut savoir que d'anciennes limites de crédit ont été biffées. Le taux d'amortissement est intéressant puisqu'à 0.0%.

Question : M. Francis Crausaz demande quelle est la valeur négative moyenne sur une année ?

*M. Bifrare répond qu'elle est de Fr. 450'000.- avec des pointes annuelles de Fr. 600'000.-*

M. Crausaz, pourquoi ne pas demander un emprunt auprès d'un établissement bancaire à un taux fixe ? Réponse de M. Bifrare : *La proposition selon divers organismes bancaires est de 3.75% sur 10 ans, ce qui est tout à fait inacceptable.*

M. le Syndic remercie M. Jérôme Bifrare pour cette présentation et passe la parole au Président de la commission financière.

M. Dominique Butty dit tout d'abord que la commission financière n'a pas les mêmes vues et que son but est de diminuer la dette. Toutefois, après étude du dossier, la commission préavis favorablement cette augmentation de Fr. 200'000.-

**Vote du point 3 de l'ordre du jour – Augmentation de la limite de crédit du compte de trésorerie auprès de la Recette d'Etat de Fr. 600'000.- à Fr. 800'000.- :**

*Selon l'article 18 de la LCo, les membres du Conseil communal s'abstiennent de voter.*

♦ **Décision : Cette augmentation est acceptée l'unanimité moins une abstention.**

**M. le Syndic remercie l'assemblée pour ce vote positif.**

\*\*\*\*\*

#### **4. Reprise des infrastructures du lotissement de l'Impasse de la Côte à Vuisternens-dt-Romont**

La parole est transmise à M. Gérard Suard, en charge du dicastère de l'aménagement du territoire et des constructions pour la présentation de la reprise des infrastructures de cette zone de 6 parcelles.

La commune reprend gratuitement la route de quartier, les collecteurs et un sentier pédestre permettant la liaison entre le complexe scolaire et sportif et la zone artisanale du Tintébin. Ce sentier permettra aux enfants de se rendre en classe en toute sécurité.

M. Gabriel Gobet demande pourquoi la commune reprend déjà ces infrastructures alors que cela peut se faire ultérieurement, à savoir après le début des constructions des immeubles.

*Réponse : M. Suard répond que la reprise immédiate permet à la commune d'intervenir en cas de nécessité durant les constructions, ce qui n'est pas envisageable si l'accès à la zone reste privé. En plus, il faut savoir que si la reprise des infrastructures est reportée, la commune devra participer aux frais, ce qui n'est pas le cas dans la situation proposée, puisque cette reprise se fait pour zéro franc.*

**Vote du point 4 – Reprise des infrastructures du lotissement de l'Impasse de la Côte :**

♦ **Décision : Cette reprise est acceptée à une très forte majorité, sans vote négatif ni abstention.**

\*\*\*\*\*

#### **5. Nomination d'une commission des naturalisations**

En concordance avec la nouvelle constitution cantonale et l'adaptation de la LCo qui en a résulté, les communes ont l'obligation de nommer une commission des naturalisations. Même si cette tâche n'est pas courante dans notre commune, nous devons tout de même être en conformité avec ces nouveautés.

Avant, cette décision était du ressort de l'assemblée communale. Avec cette nouvelle loi, la compétence est dévolue au Conseil communal, lequel doit nommer une commission des naturalisations qui émettra un préavis et le transmettra à l'Autorité communale pour décision.

M. le Syndic relève que si cette procédure peut s'avérer utile pour les communes à fortes demandes de naturalisation, c'est loin d'être le cas chez nous, car depuis la fusion en 2003, aucune demande n'a été traitée par l'assemblée communale.

C'est pourquoi le Conseil communal propose de fonctionner comme commission des naturalisations, compte tenu qu'en finalité c'est lui qui décide. Cette proposition vaut pour la législature en cours.

Comme il n'y a pas de question, l'assemblée passe au vote.

### **Vote du point 5 – Nomination d'une commission des naturalisations**

*Les membres du Conseil communal s'abstiennent de voter.*

**♦ Décision : L'assemblée accepte cette proposition à l'unanimité moins une abstention.**

\*\*\*\*\*

## **6. Divers**

M. le Syndic Jean-Bernard Chassot donne diverses informations, tout d'abord concernant la deuxième année enfantine.

- En février prochain, les citoyennes et citoyens seront appelés aux urnes pour se prononcer sur le référendum financier relatif à l'introduction de la deuxième année de l'école enfantine.

Ce sujet très sensible, découle de l'acceptation par le peuple d'HarmoS et pour le canton de Fribourg, aucun référendum n'a été lancé par les partis politiques contre HarmoS. Dès lors, la décision est entérinée et l'introduction de la deuxième année enfantine ainsi que le début de l'école à quatre ans sera mis en œuvre quel que soit le résultat de la votation.

Le résultat de cette votation ne concernera plus HarmoS, il s'agit en fait du montant alloué par l'Etat aux communes, soit 60 millions de francs en six annuités. Le résultat dira si oui ou non l'Etat financera cette deuxième enfantine. Un non signifiera que l'Etat ne participe pas au financement et que les frais liés à l'introduction de cette deuxième année enfantine seront entièrement à charge des communes. Si c'est un oui, cela représentera pour notre commune une aide financière cantonale d'environ 60'000 à 80'000 mille francs chaque année durant 6 ans.

M. le Syndic demande donc aux personnes présentes ce soir de bien expliquer à leur entourage et connaissance l'importance de cet objet et de voter en conséquence pour le bien des finances communales.

- Concernant un règlement communal sur la détention des chiens, le Conseil communal évalue actuellement la pertinence d'un tel règlement. En effet, si l'élaboration d'un règlement est simple, son application est par contre beaucoup plus complexe et surtout coûteuse.

La réglementation cantonale semble suffire, toutefois le Conseil communal tiendra la population informée du résultat de ses réflexions à ce sujet.

- Une autre information concerne les feux. Le Conseil communal reçoit régulièrement des réclamations à ce sujet et devra à l'avenir sanctionner les personnes qui brûlent des déchets de toute

nature dans des tonneaux ou à même le sol. Les dispositions en la matière sont claires et elles ont été insérées à plusieurs reprises dans les bulletins d'information.

Le Conseil communal est contraint de constater que certaines personnes ne respectent pas du tout ces règles et brûlent carrément les sacs poubelle, le plastique et différents autres objets. Des fumées noires et toxiques se répandent et incitent les personnes sensibles à l'écologie à dénoncer les contrevenants auprès du Conseil communal. Aussi à l'avenir, nous ne procéderons plus à des mises en garde, mais il y aura systématiquement dénonciation.

- Route Villariaz–Grangettes : Les travaux concernant ce tronçon routier, pour lesquels l'assemblée a accepté un crédit d'étude plus un investissement de Fr. 800'000.-, vont débiter au printemps prochain. Le projet a été réévalué et le tracé actuel maintenu. La route sera totalement rénovée et cette réalisation pourra se réaliser sans investissement complémentaire, contrairement à ce qui avait été annoncé.

- La parole est donnée à M. Dominique Butty qui, au nom de la commission financière, va donner le résultat de leur travail.

Dans le budget 2009, la commission a relevé différents chiffres et estime que les intérêts sont trop élevés. Des remarques concernent également la charge salariale du personnel administratif jugée trop onéreuse de même que les 60 mille francs payés à l'Etat pour l'encaissement des impôts.

Le fait d'insérer les comptes de l'Entente sociale dans le ménage communal fausse la donne, car en enlevant ces chiffres, le budget présenté ce soir montrerait que la commune est à Fr. 8'000.- près d'une augmentation obligatoire de l'impôt.

La commission a également des soucis pour la date butoir de 2011 où les autorités cantonales et communales seront à réélire, car le changement de personne peut modifier les plans financiers mis en place par les Autorités actuelles.

La dette par habitant est rappelée sur la base de l'indicateur financier de 2007, la moyenne cantonale est de Fr. 2'179.- contre Fr. 5'776.- pour la commune.

La commission a également des soucis concernant l'assainissement du stand de tir de Le Crêt et pour les coûts engendrés par le C.O. de Romont

Le rôle de la Caisse d'Epargne lié à sa fonction dans la commune est soulevé, puisque cet établissement sera soumis à la fiscalité ordinaire dès 2009, voire 2010

La commission propose que des comptes « réserve » soient ouverts auprès d'un établissement bancaire en prévision de l'entrée en vigueur de la nouvelle loi scolaire (1<sup>ère</sup> année enfantine obligatoire) et l'entretien des routes et plus spécialement la route de contournement de Vuisternens.

- Place aux questions :

M. Gabriel Gobet demande quelle largeur aura la route Villariaz–Grangettes après la réfection.

*M. Gérard Suard répond qu'elle ne sera pas élargie, par contre les bordures seront enlevées et l'enrobée posée sur la totalité des 5 mètres.*

Cette largeur, selon M. Gabriel Gobet, devrait être augmentée de manière à faciliter le croisement des camions et bus, cet avis est partagé par M. Conrad Oberson.

M. Jean-Marie Oberson demande qu'à certains endroits la visibilité soit augmentée. *Réponse de M. Gérard Suard, le maximum sera fait et cette nouvelle variante tient compte des moyens financiers communaux limités pour ces prochaines années.*

M. le Syndic dit que le Conseil communal prend note des remarques émises.

Mme Maryse Piller de Lieffrens dit que les routes sont mal déneigées et qu'il y a trop fréquemment la formation de glace.

M. Dominique Butty fait une remarque au sujet du parc d'épaves de voitures à l'entrée de Vuisternens en provenance de Bulle et de l'état de délabrement des alentours de la maison près du garage Nicolas Pittet, à la sortie de Vuisternens en direction de Romont. Cela ne donne pas une bonne image de Vuisternens.

*M. le Syndic fait savoir que le Conseil communal s'occupe des situations énoncées et a débuté par le nettoyage du centre du village.*

M. Butty aborde le problème d'un emplacement pour les gens du voyage et ajoute que les communes environnantes doivent demander une compensation à l'Etat.

M. Gabriel Gobet s'enquière de l'abri PC d'Estévenens et pourquoi ne pas le mettre à disposition d'une société, *il lui est répondu qu'il a déjà été proposé à l'une ou l'autre société, mais sans suite pour l'instant.*

Comme il n'y a plus de question, M. le Syndic remercie toutes et tous pour la participation à cette assemblée. Ses remerciements vont également à ses collègues infatigables du Conseil communal et à l'ensemble du personnel communal pour le travail réalisé avec enthousiasme et conviction, tout au long de l'année pour le bien de la collectivité.

Il souhaite au nom du Conseil communal et en son nom personnel, une lumineuse fête de Noël et un passage serein à l'année 2009 ainsi que le meilleur pour les familles et la belle commune de Vuisternens-dt-Romont pour les 365 prochains jours.

M. Gérard Suard, en sa qualité de vice-syndic, tient à remercier au nom de ses collègues du Conseil communal, M. Jean-Bernard Chassot, syndic, pour l'immense tâche qu'il accomplit au sein de la commune. C'est un plaisir de travailler avec lui et ses compétences sont largement reconnues.

L'assemblée est close à 22h10 par des applaudissements, avant de passer à l'agape qui sera servie afin de perpétuer la coutume.

Le secrétaire H. Oberson

Le syndic J.-B. Chassot